



Virement d'argent sans mon consentement

Par **zouze7**, le **16/05/2008** à **08:38**

Bonjour,rnrnUn ancien amoureux éconduit (je l'avais rencontré sur un site internet) n'a pas trouvé mieux pour me reconquérir que de me faire un virement d'une somme importante sur mon compte. (il a du fouiller dans mes affaires pour trouver mon n°). J'ai voulu lui rendre cet argent, il ne voulait me menaçant de se suicider si je lui faisais cet affront .Bref, cette somme est toujours sur mon compte. Aujourd'hui, il a fait le constat que je ne renouerai plus jamais aucun lien ni affectif, ni amical avec lui (nous étions restés en bon terme), aussi désormais il me menace de me faire un procès et de dénoncer le fait que nous nous soyions rencontrés sur internet. Il a démissionné de son boulot et est actuellement à l'hôpital après un accident dont je ne connais pas la nature. Il a "pété les plombs" et me menace soit de me faire chanter soit de se suicider, que dois faire?

Par **frog**, le **16/05/2008** à **11:29**

[citation]il me menace de me faire un procès et de dénoncer le fait que nous nous soyions rencontrés sur internet.[/citation]rnrnVoilà déjà un modèle de lettre dont il pourrait se servir :rnrn*Monsieur le Procureur de la République,rnJ'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants : J'ai rencontré une jeune femme, Mlle Machin, sur internet en date du JJ/MM/AAAA.rnrnOr, d'après le Code Pénal d'Arabie Saoudite, ces pratiques, lorsqu'elles impliquent une jeune femme ou deux personnes du même sexe, sont un délit et réprimées à cet effet par la lapidation publique.rnrnAussi, j'ai l'honneur de porter plainte contre cette même personne parce qu'ayant exercé sur moi son charme naturel, cela m'a rendu suffisamment bête pour penser qu'il suffirait de lui faire virer un montant de 1000 (mille) euros pour qu'elle redevienne ma p...., ou défaut, mon amie. Hélas, cela n'a pas fonctionné et j'aimerais aujourd'hui récupérer cet argent afin d'aller le dépenser dans une maison close ou financer*

mes frais de bouche durant le traitement de mon état maniaco-dépressif.
Je vous prie d'agréer, Monsieur le procureur de la République, l'assurance de ma considération distinguée.
[citation]Il a "pêté les plombs" et me menace soit de me faire chanter soit de se suicider, que dois faire?[/citation]
Je ne vois pas trop ce qu'il pourrait vous faire. Prenez un peu de recul et expliquez lui que ni ses menaces de tentative de suicide ni ses menaces de procès ne lui permettront de vous reconquérir, que ce genre d'attitude étouffante est tout sauf attractive pour une femme, et qu'il s'est définitivement grillé auprès de vous.
Lorsqu'il commencera à répondre par un "Ah, donc toi aussi tu m'abandonnes", ce sera le moment où il faudra raccrocher et le laisser avaler ses 10 comprimés de doliprane mélangés à du coca-cola.
N'oubliez pas d'éteindre alors votre portable et de vous déconnecter de msn, des fois qu'il se rendrait rapidement compte qu'il n'est toujours pas mort.

Par **zouze7**, le **16/05/2008** à **14:03**

Merci pour cette réponse rapide, efficace et pleine de bon sens. Ceci dit, cette personne est tellement perturbée qu'elle arrive à me faire peur malgré tout. C'est un homme grand et fort et il peut facilement me faire du mal physiquement.